Retour des réactifs utilisés par le client (Version: 03/2020)

Le retour des réactifs utilisés par le client de HACH LANGE est soumis de l'"Ordonnance du transport des marchandises dangereuses par route" (ADR) et à la réglementation sur les déchets.

Droit des marchandises dangereuses :

Tous les réactifs **utilisés** indiqués (voir instruction) peuvent être libérés de la soumission au transport des marchandises dangereuses et envoyés sous directives réduites des "quantités limitées" (abréviation : LQ pour Limited Quantity). **Chaque colis** ne doit pas dépasser le poids brut maximal autorisé. Le nombre de cartons d'expédition par acheminement n'est pas limité. Aucun papier d'acheminement selon le droit des marchandises dangereuses n'est nécessaire.

Réglementation sur les déchets :

L'expéditeur des réactifs utilisés est responsable de l'emballage effectué.

Il est de ce fait juridiquement responsable des dommages occasionnés s'il n'a pas suivi de manière adéquate les directives d'expédition.

Veuillez le remplir pour le retour et ajoutez à chaque carton d'expédition svp:

Maison	
Personne de contact	
Adresse	
Téléphone	
Téléfax	
No. de client	

Groupe:	Groupe 1 - A1	Groupe 1 – A2	Groupe 2 - B
Poids de cartons d'expédition			
Nombre de cartons d'expédition			

Date:	Signature:

1. Groupement et nombre maximal de paquets de réactifs par carton

Groupe	Désignation du groupe	Réactifs admis pour le retour	Poids brut maximal par colis
Groupe 1 A1	HACH LANGE Tests en cuve et Tests à pipetter	LCAxxx, LCKxxx, LCIxxx GCAxxx, APC xxx LCWxxx (aber nicht LCW8xx) Chemkeys®	max. 25 kg (ca. 40 kits sauf APC, 10 Kits)
Groupe 1 A2	HACH Tests en cuve (Test'N Tube)	2125851, 2125951, 2345852, 2345952, 2415851, 2415951, 2604545, 2604945, 2605345, 2606945, 2608345, 2623451, 2672245, 2714100, 2742545, 2742645, 2742745, 2760345, 2760445, 2767245, 2767345, 2815945	max. 25 kg (ca. 40 Tests)
Groupe 2 B	HACH LANGE Tests en cuve (contenant du cyanure)	LCK306, LCK308, LCK360, LCW032	max. 25 kg (ca. 40 Tests)

2. Directives pour le retour

Les points suivants doivent être considérés pour le retour :

- Le retour des réactifs utilisés doit se faire dans les emballages originaux (boîtes en carton avec blisters resp. Boîtes en polystyrène).
- Ne pas coller ou scotcher les blisters, les boîtes en carton resp. en polystyrène.
- Les emballages des réactifs doivent être tenus debout à l'intérieur des colis.
- **Attention**: Les groupes A et B doivent toujours être emballés séparément.
- Le carton d'expédition doit être intact et stable.
- Utilisez du matériel d'emballage, mais en aucun cas des chips de styropore.
- Le poids brut maximal du colis ne doit pas être dépassé.
- Fermez sûrement le carton avec du ruban adhésif.
- Faire en sorte que l'autocollant de marchandise dangereuse et le numéro UN ne soient plus lisibles.

3. Repérage du carton d'expédition

Les cartons d'expédition doivent porter les informations suivantes :

- Adresse de l'expéditeur et du destinataire
- Indication du groupe
- Etiquette LQ

4. Récupération des réactifs usagés

Envoi auprès de l'entité REMONDIS Amblanville (60) Se référer à la note explicative pour les règles d'expédition



